



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

JANVIER 2019 | n°5

Le fil d'info

l'actualité de votre caisse



Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président de la Caisse de Prévoyance
et de Retraite des Notaires

Vœux du Président

Mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

En cette année décisive pour notre Caisse, j'é mets tout particulièrement le vœu que la réforme des retraites en cours soit juste et équitable et qu'elle prenne en compte les spécificités de notre régime professionnel libéral.

Soyez assurés que les représentants de votre Caisse et moi-même mettrons toute notre énergie à la défense et la protection de vos intérêts et de vos droits.

Que 2019 vous apporte, à vous et vos proches, santé, bonheur, joies.

Qu'elle voit la concrétisation de tous vos projets personnels ou professionnels.



Jean-Paul Muller
Directeur Général de la Caisse
de Prévoyance et de Retraite des Notaires

Construisons ensemble 2019 !

Tout au long de l'année 2018, la CPRN a poursuivi son plan de développement avec la réalisation de nombreux projets tels que la mise en place d'une activité Action sociale organisée principalement autour de la couverture dépendance et le nouveau site institutionnel de la Caisse. Les services de la CPRN ont par ailleurs assuré avec diligence l'affiliation en 2018 de plus de 1 200 notaires libéraux. Votre Conseil d'administration s'est saisi, dès septembre, de la problématique du pouvoir d'achat des retraités et a pris la décision d'augmenter de manière très significative les pensions pour 2019. Vous pourrez constater que la Section C, la plus importante en terme de poids dans la pension de retraite, a été revalorisée de 3% alors que le régime général n'augmentera que de 0,32% au 1^{er} janvier 2019.

Comme vous le savez, votre Caisse gère des réserves très importantes de l'ordre de 2,6 milliards d'euros et l'année boursière s'est achevée dans la douleur. En effet, le dernier trimestre a vu une accumulation

de mauvaises nouvelles d'ordre politique principalement. Fait assez exceptionnel, pratiquement toutes les classes d'actifs affichent des performances négatives. Néanmoins, la politique prudente de placement de la CPRN conjuguée à un patrimoine immobilier assez significatif permet d'amortir cette période difficile.

L'année 2019 sera marquée par la réforme des retraites. Elle sera décisive pour l'avenir de votre Caisse et, les administrateurs et moi-même mettrons tout en œuvre pour sauvegarder un régime qui a prouvé son intérêt et son efficacité depuis maintenant 70 ans.

Avant de vous laisser découvrir les actualités de votre Caisse, je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année à vous ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères.

Bonne lecture !

VOS RÉGIMES EN 2019

Chaque année, le Conseil d'administration définit lors de sa séance du mois de septembre les nouveaux paramètres dans le cadre du pilotage de vos régimes de retraites.

Les indicateurs d'aide à la décision

Les administrateurs analysent de nombreux indicateurs afin d'évaluer la revalorisation des paramètres des régimes dont notamment :

- la conjoncture économique de la profession,
- l'inflation,
- l'équité intergénérationnelle des régimes et des deux sections.

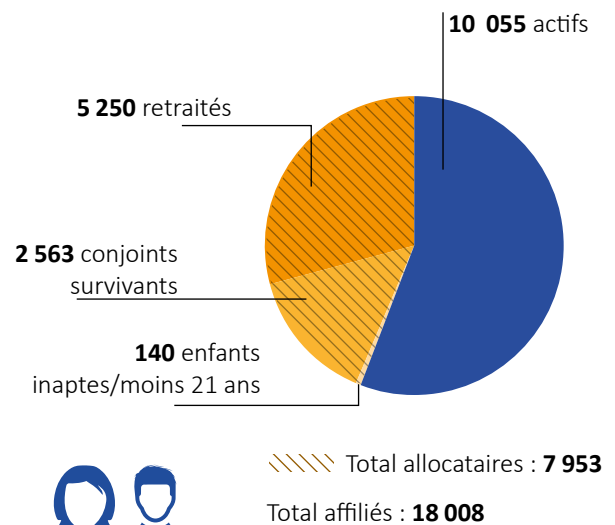
La gouvernance et le pilotage des régimes de retraite et de prévoyance doivent être impérativement du ressort de notre profession.

Le Président CRENEAU-JABAUD

Constat

Le Conseil d'administration souligne que la perte du pouvoir d'achat a été importante en 2018, du fait d'une inflation estimée à +1,9% liée à l'augmentation au 1^{er} janvier 2018 de la CSG de +1,7%.

Quelques chiffres-clés



Âge moyen à la liquidation de la retraite : 64,49 ans

Âge moyen à la liquidation de la réversion : 67,80 ans

Âge moyen des actifs : 47,39 ans

→ DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

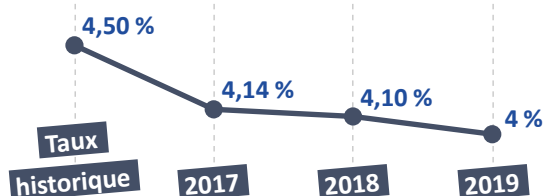
Par souci d'équité, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter les prestations des retraités afin de les soulager face aux indicateurs économiques qui ne favorisent pas leur pouvoir d'achat.

Il précise que la solidarité intergénérationnelle est un facteur important mais ne doit pas pour autant alourdir le poids des cotisations sociales des notaires actifs et ce, malgré l'augmentation des produits de la profession.

Revalorisation des prestations par Régime en 2019

Actifs

Diminution progressive du taux d'appel de la Section C depuis 2017



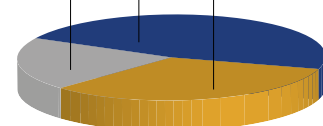
Maintien du coût d'acquisition du point C
Augmentation du coût d'acquisition du Point B : +3,65 %

Actifs

20% régime de base

47% section C

33% section B



Retraités

17% régime de base

34% section B

+1,78 %

49% section C

+3 %



ZOOM - La rentrée 2019 pour les retraités

➔ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

C'EST PARTI !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble de vos retraites sera soumis au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

En tant qu'organisme collecteur, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) nous transmettra chaque mois le taux de prélèvement à appliquer aux revenus soumis au prélèvement à la source.

Avant le versement de la 1^{ère} pension de retraite en 2019, une attestation présentant le taux et le montant déduit sera communiquée à l'ensemble des allocataires.

L'Administration fiscale reste votre interlocuteur unique pour toute question concernant le prélèvement à la source.

Pour tout changement de situation pouvant impacter le taux de prélèvement, nous vous invitons à contacter directement l'administration fiscale sur :

www.impots.gouv.fr

Ou appeler le :

0 809 401 401 Service gratuit
+ prix appel

MESURES DU GOUVERNEMENT POUR LES RETRAITÉS

Le projet de loi portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales a été adopté le 21 décembre 2018 par l'Assemblée Nationale et est en cours d'examen par le Sénat.

Selon la rédaction du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, le nouveau taux de CSG de 6,60 % s'appliquera à compter du versement des revenus intervenant en mai 2019 et donnera lieu à la même date à une régularisation pour la période courant depuis le 1^{er} janvier 2019.



Libellé	Taux CSG	CSG part déductible	CSG part imposable
Taux « normal »	8,30 %	5,90 %	2,40 %
Taux intermédiaire	6,60 %	4,20 %	2,40 %
Taux réduit	3,80 %	3,80 %	/

À ce jour, la CPRN est dans l'attente d'information complémentaire sur la mise en application de cette mesure. Nous ne manquerons pas de nous rapprocher des affiliés concernés.

LA QUALITÉ AU SERVICE DE NOS AFFILIÉS

En 2018, la CPRN a lancé une démarche Qualité afin d'améliorer les services, l'information et l'écoute auprès de ses affiliés. Vous avez été nombreux à participer tout au long de l'année 2018 au questionnaire satisfaction adressé aux nouveaux retraités avec une **participation moyenne de 43 %** et nous vous en remercions !

Les résultats démontrent que votre Caisse répond à vos attentes lors de la préparation de votre demande de retraite mais également pour le traitement de votre dossier.

Un élargissement des campagnes Qualité sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2019 afin de mesurer la satisfaction auprès des affiliés en activité.

Satisfaction globale

4,37 / 5

Préparation à la retraite **4,27**

Traitement du dossier **4,51**

ÉVÉNEMENTS

Assemblée générale de l'ANNOR

Le Président et le Directeur de la CPRN ont participé à l'Assemblée générale de l'ANNOR qui s'est tenue le 7 décembre dernier.

Un premier bilan du partenariat entre les deux institutions a été présenté ainsi qu'un focus sur les actions de la Caisse dans le cadre de la réforme des retraites.

Une réunion avec les délégués régionaux a également eu lieu le 6 décembre 2018 afin de développer l'Action sociale de la Caisse.



**Notaires libéraux
+ 10 000 cotisants
à la CPRN**

2^e vague d'installation

La carte d'installation des notaires a été publiée par arrêté du 3 décembre 2018 et prévoit 733 nouvelles installations dans 229 zones d'installation libre.

Le pôle Affiliés mettra tout en œuvre afin d'informer et d'accompagner les nouveaux notaires libéraux lors de leur affiliation à la CPRN.

L'agenda janvier/février



9 JANVIER

Réunion de travail avec l'Association de prévoyance du notariat.



11 JANVIER

Réunion réforme des retraites.



16 JANVIER

Journée de Formation des administrateurs.



17 JANVIER

Commission des placements.



31 JANVIER

Conseil d'administration de la CNAVPL.



7 FÉVRIER

- Commission des placements.
- Commission des immeubles.
- Commission de recours amiable.

À votre écoute !

Le Pôle dédié aux affiliés est à votre disposition pour répondre à vos demandes d'information, de conseils et pour bénéficier d'entretiens personnalisés du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires
43, avenue Hoche - 75008 Paris | Tél. +33 (0)1 53 81 75 00 | contact@cprn.fr

